

Septembre 2023

Chute d'un voyageur et suites de cette chute en gare de Bourg-la-Reine sur la ligne B du RER parisien survenue le 13 septembre 2023

Fiche de présentation

Circonstances

Jeudi 14 septembre 2023 à 01 h 50, est découverte une personne inanimée le long des voies du RER B, à environ 50 mètres après le quai de la voie 1 bis à la station Bourg-la-Reine, en direction de Robinson. La victime sera déclarée décédée par la suite.

Déroulement des faits d'après les premiers éléments recueillis

Le 13 septembre à 21 h 43, au niveau de la dernière voiture du train arrivé en gare de Bourg-la-Reine, quelques personnes sortent du train et se dirigent vers la sortie située en milieu de quai. Il n'y a pas de voyageurs qui attendent pour monter dans le train. La victime sort la dernière, par l'avant-dernière porte de la voiture.

En sortant, son pied tombe dans la lacune entre le train et le quai ce qui provoque sa chute. La victime ne se dégage pas et à la mise en mouvement du train, elle est entraînée sur quelques mètres sur le quai puis est traînée par le train.

Le trafic est interrompu entre Bourg-la-Reine et Robinson sur les deux voies le jeudi 14 septembre 2023 entre le début de la prise de service jusqu'à 6 h 05.

Localisation de l'accident

La gare de Bourg-la-Reine se situe sur la branche Sud du RER B exploité par la RATP. En courbe, cette gare est composée de cinq voies dont quatre sont accolées à un quai, incluant la voie 1 bis destinée aux trains allant vers le sud ouest en direction de Robinson.



***Gare de Bourg-la-Reine (source
Wikipedia)***

Ouverture de l'enquête

La chute dans la lacune entre le train et le quai, suivie de l'entraînement par le train, a conduit à des conséquences dramatiques.

Les investigations porteront notamment sur l'interface entre le quai et le matériel roulant, ainsi que sur les modalités de l'échange voyageurs.

L'enquête sera réalisée dans le cadre des articles L.1621-1 à 1622-2 et R.1621-1 à 1621-26 du Code des transports. Elle ne vise pas à déterminer des responsabilités. Elle vise à collecter et analyser les informations utiles pour déterminer les causes exactes et les facteurs contributifs à la survenue de l'accident, en vue de formuler des recommandations de sécurité visant à réduire le risque de répétition d'accident analogue.